

L'église Notre-Dame-de-Grâce doit être classée

Conseil des monuments et sites du Québec

Number 86, Fall 2000

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/16905ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Conseil des monuments et sites du Québec (2000). L'église Notre-Dame-de-Grâce doit être classée. *Continuité*, (86), 60–62.

L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE DOIT ÊTRE CLASSÉE



Ouverte au culte en 1926, l'église Notre-Dame-de-Grâce, située dans le quartier Saint-Sauveur à Québec, est un monument d'architecture unique au Québec. Ses deux

concepteurs, l'architecte et historien d'art Gérard Morisset ainsi que son maître à penser, l'abbé Jean-Thomas Nadeau, ont cherché à créer un édifice d'une grande qualité architec-

L'intérieur de l'église Notre-Dame-de-Grâce au moment où elle servait encore de lieu de culte.

Photo: Paul Laliberté

turale tout en respectant les grands principes de fonctionnalité et de rationalisme. Aujourd'hui, on peut lire ce monument comme un manifeste d'un nouvel art sacré au Québec. Fermée au culte en 1997, l'église s'est vu attribuer une valeur patrimoniale élevée lors de l'évaluation patrimoniale des églises de la ville de Québec en 1999. Son architecture extérieure et intérieure devait par conséquent être conservée.

En mai dernier, le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) a donné son appui au projet de restauration et de recyclage de l'église Notre-Dame-de-Grâce pris en charge par la Corporation de développement de Mazenod. Les opérations prévues favori-

seront la sauvegarde à long terme de l'église tout en respectant ses qualités architecturales. En effet, les fonctions communautaires et culturelles prévues dans le projet seront parfaitement compatibles avec l'architecture de l'église.

Selon le CMSQ, ce projet est la meilleure solution pour sauver ce monument de grande valeur. Le succès d'un tel projet deviendrait assurément un merveilleux précédent. Ce type d'opération pourrait se révéler une excellente solution au problème grandissant des églises désaffectées. Le CMSQ a d'ailleurs tenu sa dernière assemblée générale dans le chœur de cet ancien lieu de culte et a demandé à la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Agnès Maltais, de faire de l'église Notre-Dame-de-Grâce un « monument classé » au sens de la Loi sur les biens culturels du Québec.

Nouveau programme pour l'édifice du cinéma York ?

Dans la poursuite de son plan de développement du site du cinéma York rue Sainte-Catherine à Montréal (voir *Continuité*, numéro 81, page 65), l'Université Concordia ne considère toujours pas la valeur et l'intérêt de ce bâtiment. Bien qu'il soit davantage connu pour son cinéma de style art déco, l'édifice du York constitue également un exemple intéressant d'une typologie mixte des années 1930 à Montréal. En effet, les deux étages supérieurs du bâtiment abritaient des logements, usage plutôt rare dans un centre-ville

de plus en plus commercial. L'édifice témoigne donc des idéaux urbains qui sont disparus dans le développement de la rue Sainte-Catherine par la suite.

Ce printemps, le CMSQ s'est joint à d'autres groupes, dont Héritage Montréal, la Société des salles historiques (SSH), DO.CO.MO.MO Québec et une coalition d'étudiants de l'Université Concordia, afin de discuter des stratégies de sauvegarde de l'édifice. Des représentants de ces organismes et de l'Université Concordia ont visité les lieux et ont pu consta-

ter que la structure demeure solide malgré l'état d'abandon – le bâtiment est désaffecté depuis 10 ans – et que la sauvegarde du bâtiment est toujours possible. Selon Janet MacKinnon de la SSH, le cinéma art déco, dont les éléments de décor sont plutôt simples, serait moins coûteux à restaurer qu'un cinéma plus orné. Le CMSQ, avec l'appui de tous les autres groupes, a déposé à la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Agnès Maltais, une lettre demandant le classement de cet édifice.

Aux dernières nouvelles, l'Université Concordia attendait une réaction du ministère de la Culture et des Communications. Toutefois, il semble qu'elle amorcera un concours d'architecture pour revaloriser ce site dès cet automne. Le CMSQ, impatient d'obtenir les commentaires du Ministère, continue d'encourager Concordia à voir dans la conservation de l'édifice York et son intégration au nouvel édifice projeté une occasion de prendre racine dans la mémoire vivante des lieux qu'elle occupe.

Beauport et son patrimoine agricole

En mai dernier, le CMSQ a été informé que la Ville de Beauport traitait une demande de permis de démolition de la maison Charles-Drouin située au 230 de la rue Seigneuriale et menacée par un développement commercial projeté le long de l'autoroute de la Capitale. Dans une lettre au maire de la municipalité, le CMSQ s'est dit préoccupé par l'avenir de cette maison qui fait partie d'un ensemble à caractère agricole unique à Beauport. Une évaluation historique réalisée par un consultant externe a fait ressortir plusieurs qualités de la maison Charles-Drouin. Construite dans les années 1860, cette maison en pierre possède plusieurs caractéristiques des maisons québécoises d'inspiration néo-classique et son état d'authenticité est exceptionnel. En plus de ses qualités architecturales, la maison est, par son orientation particulière, l'un des derniers témoins de la distribution des terres agricoles du secteur. En effet, la maison Charles-Drouin fait partie d'un ensemble d'une quinzaine de maisons de ferme de l'ancien rang Saint-Joseph. Le nombre significatif de bâtiments patrimoniaux relativement bien préservés présente un intérêt certain. Beauport a la chance d'avoir sur son territoire une masse critique d'immeubles témoignant de son passé agricole. En mettant en valeur ce paysage agricole et son patrimoine bâti exceptionnel si près des zones urbaines, Beauport exploiterait une facette importante de sa richesse patrimoniale. Le cas de la maison Charles-Drouin souligne une fois de plus le manque d'outils efficaces pour protéger le patrimoine bâti à Beauport. Certes, la mise en place d'un projet de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le secteur de l'arrondissement historique est une heureuse initiative, mais elle devrait être élargie pour mieux protéger le patrimoine des anciens rangs de Beauport. En réponse à notre lettre, le maire de Beauport a indiqué que la Ville avait rejeté la citation du bâtiment comme « monument his-

torique » et qu'elle analysait l'opportunité de déplacer la maison à un endroit plus approprié. Depuis, le CMSQ a appris que les coûts de déménagement avaient été jugés trop élevés et que le permis de démolition avait finalement été émis. Dans une perspective de développement durable, bien que le sort de la maison Drouin semble être décidé, le CMSQ invite maintenant la Ville de Beauport à reconnaître la valeur inestimable du patrimoine bâti de l'ancien rang Saint-Joseph avant qu'il ne soit trop tard et à appliquer des mesures pour préserver cet héritage collectif pour le bénéfice des générations futures.



La maison Charles-Drouin, à Beauport.

Photo : Martin Dubois

Antennes et clochers

Le clocher de l'église de la Nativité à La Prairie est un repère visuel bien connu de la région de Montréal. L'église marque en fait le cœur d'un arrondissement historique reconnu par la Commission des biens culturels en 1975. À l'instar de la majorité des églises, ses dirigeants doivent chercher du financement pour payer son entretien et les travaux de réfection qui s'imposent. Depuis l'an passé, la fabrique développe avec la compagnie Bell Mobilité un projet afin d'utiliser le clocher comme support pour des antennes de télécommunication. Le CMSQ salue l'effort d'autofinancement de la fabrique tout en s'opposant à la forme que prend le projet. En effet, on prévoit remplacer des colonnes et des parties de la balustrade originales, datant de 1855 et encore en bon état, par des reproductions en fibre de verre dans lesquelles les antennes seraient dissimulées. Se basant sur des principes de conservation universellement reconnus, le CMSQ souhaite que l'on adopte une solution qui affecte moins la structure originale du bâtiment, quitte à ce que les antennes soient plus visibles. Le CMSQ a joint sa voix aux groupes locaux qui s'inquiètent de ce projet et demande à la fabrique de considérer d'autres solutions plus appropriées pour l'édifice.

Une épicerie s'apprête à grignoter le cœur historique de Chambly

Le CMSQ est étonné d'apprendre qu'on projette d'implanter une épicerie à grande surface à proximité du Lieu-historique-national-du-canal-de-Chambly. Se joignant aux groupes d'opposition locaux, le CMSQ s'est adressé au conseil municipal de Chambly pour qu'il prenne en compte le caractère historique des lieux et le potentiel récréotouristique de ce secteur. La Ville de Chambly, elle-même propriétaire d'une partie importante du terrain en question, a la responsabilité de proposer un aménagement approprié à ce

secteur fragile. Ce quartier, où cohabitent petits commerces, services et habitations, doit être développé avec un soin particulier si l'on veut que son intégrité soit conservée.

Une école de rang à préserver

Le CMSQ a récemment donné son appui au comité de sauvegarde de l'ancienne école de rang du boulevard Saint-Jacques dans le quartier Neufchâtel à Québec. Construite en 1915 et fermée en 1970, cette construction est la dernière école de rang encore debout sur le territoire de la ville de Québec. Lors d'une visite des lieux, des membres

ment neuf comme le préconisait récemment la Ville de Québec. Le CMSQ juge important d'étudier toutes les possibilités de sauvegarde de l'école sur son emplacement actuel. Au moment de sa construction, l'école de rang s'inscrivait dans un milieu agricole. Ce milieu qui possède encore les caractéristiques d'un paysage rural n'a pas été touché de



Construite en 1915, l'école de rang du boulevard Saint-Jacques, à Neufchâtel, est aujourd'hui menacée de disparaître.

Photo : Martin Dubois

du comité Avis et prises de position ont été à même de constater que malgré son état de détérioration, l'ancienne école de rang était encore récupérable et pourrait être rénovée sans coûts excessifs. L'école n'attendra cependant pas encore bien des années. Des travaux d'urgence réalisés récemment assurent sa protection à court terme, mais l'ancien bâtiment aura bientôt besoin de réparations plus sérieuses.

Pour le moment, le CMSQ n'est pas en faveur d'un déménagement ou d'un démantèlement dans le but d'intégrer certaines composantes d'intérêt de l'école dans un bâti-

façon importante par l'urbanisation mais cela ne saurait tarder. Le bâtiment a sa raison d'être à cet emplacement et son déménagement lui enlèverait beaucoup de signification. Plus que la seule conservation de l'école, il faudrait envisager celle d'autres composantes à caractère agricole qui ponctuent le secteur.

Dans son appui, le CMSQ a souligné l'importance de trouver une vocation viable à l'ancienne école qui pourra assurer la pérennité de l'édifice. L'ancienne école de rang ne pourra survivre, même rénovée, si elle n'est qu'une coquille vide.

Une année de démolition à Montréal

Depuis quelque temps, la reprise économique se mesure au nombre imposant de chantiers à Montréal. Mais le patrimoine bâti et naturel est loin d'en tirer avantage, les grues annonçant autant de démolitions que de constructions. De tous les projets publics et privés en cours, à peu près aucun ne vise à revaloriser les nombreux terrains vacants ou les édifices désaffectés de la ville. La Grande Bibliothèque du Québec se dressera sur le site de l'ancien Palais du commerce dans le quartier latin. Sur le site de l'église First Church of Christ, Scientist, dont la démolition est prévue cet automne, de luxueux logements s'élèveront. Plus haut sur la Côte-des-Neiges, on planifie la construction d'une tour de condominiums de dix étages sur le site de deux maisons désaffectées qui datent de 1907 et 1909.

Quant aux grands projets annoncés pour revitaliser Montréal, soit le Centre hospitalier de l'Université de Montréal dans la Petite Patrie et le Centre de commerce électronique à côté du quartier Overdale au centre-ville, tous semblent ignorer les édifices industriels qui se trouvent sur ces sites. Le CMSQ constate encore que le patrimoine industriel est rarement reconnu et protégé à sa juste valeur. Le nombre d'édifices industriels à forte valeur patrimoniale qui sont abandonnés et dont on ne reconnaît pas l'intérêt devient plus évident en cette période de développement accéléré. Certains édifices menacés, comme le Bain Laviolette sur la rue De Lorimier dans le Centre-Sud ou le stationnement automatisé Pigeon Hole Parking dans le Vieux-Montréal, ont récemment disparu. Le CMSQ travaille en collaboration avec les autres groupes concernés pour obtenir des études sur la valeur patrimoniale des édifices que les promoteurs entendent démolir. Mais force est de constater que la Ville de Montréal semble aveuglée par l'euphorie du développement! Leur d'espoir: le maire a annoncé cet été une guerre aux terrains de stationnements dans le centre-ville. Peut-on espérer y voir le début d'une ère de changement?

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Belisle, historien de l'art; Yves Bellefleur, citoyen; Isabelle Bouchard, maîtrise en conservation; Denise Caron, historienne; Cristina Iamandi, architecte; Gabriel Malo, stagiaire en architecture; Susan Ross, architecte; Nathalie Sénécal, historienne de l'art.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Daniel Arsenaault, archéologue; Daniel Bouchard, avocat; Clermont Bourget, urbaniste; Martin Dubois, consultant en patrimoine; Louis Gagnon, historien de l'art; Clément Gamache, citoyen; France Gagnon Pratte, historienne de l'architecture; Pierre Laroche, professeur en architecture; Anne Vallières, architecte.

POUR INFORMATION :

Susan Ross, agente de liaison
Comité APP, région de l'Ouest
du Québec: École d'architecture,
Faculté d'aménagement,
Université de Montréal, C.P.
6128, succ. Centre-Ville, local
2006, Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél.: (514) 343-6111 poste 1241
Télé.: (514) 343-2042
ross@magellan.umontréal.ca

Martin Dubois, agent de liaison
Comité APP, région de l'Est du
Québec: 82, Grande Allée Ouest,
Québec (Québec) G1R 2G6
Tél.: (418) 647-4347
ou 1 800 494-4347
Télé.: (418) 647-6483
cmsq@megaquebec.net